
RECOMMANDATIONS

CHAPITRE 3

INDUSTRIE

Pérenniser les aides de France relance à destination d'innovations sectorielles ou d'innovations pouvant bénéficier à la plupart des sous-secteurs de l'industrie. Ces innovations doivent toutefois faire l'objet d'analyse en cycle de vie pour correctement en percevoir les gains et les en terme de bénéfice de réduction des gaz à effet de serre.

1. les gains et les en terme de bénéfice de réduction des gaz à effet de serre.
2. Finaliser les plans de transition des filières et les décliner au sein des secteurs avec l'engagement des entreprises.

3. Considérer une approche systémique de la décarbonation, en intégrant non seulement l'ensemble des techniques possibles mais également leur potentiel de déploiement et la dépense énergétique induite par ce déploiement.

AGRICULTURE

Conserver et accroître les stocks de carbone dans les sols agricoles et forestiers, et dans la biomasse. Pour cela, il faut inciter fortement à l'adoption de pratiques agroécologiques stockant du carbone dans les exploitations de grandes cultures et au ralentissement du retournement des prairies.

1. le retournement des prairies.
2. La dégradation de l'état de certaines forêts appelle à repenser les peuplements et la sylviculture pratiqués et là encore des incitations et conseils seront nécessaires pour accompagner propriétaires publics comme propriétaires privés pour augmenter le potentiel du puits de carbone forestier tout en relançant les filières bois.

3. Éviter une déforestation importée massive en développant des cultures de protéines végétales sur le sol national se substituant au soja importé destiné principalement à l'alimentation animale.

4. Accélérer la baisse des émissions de méthane (CH₄) de l'élevage, par des pratiques de gestion des troupeaux comme par la récupération des déjections animales.
-

5. Réduire les émissions de N₂O en incitant à la modération des apports d'engrais azotés dans les cultures.

6. Inciter les acteurs de la transformation et de la distribution à prendre en compte les émissions domestiques et importées dans leurs choix d'approvisionnement en développant des outils d'information du consommateur, tels que l'affichage environnemental.

7. Intégrer les enjeux climatiques dans les instruments des politiques alimentaires (Programme national de l'alimentation et de la nutrition, approvisionnements en restauration collective).

ÉNERGIE

1. Développer une vision d'ensemble pour la décarbonation complète du secteur, en particulier concernant la sortie du gaz et la production de chaleur décarbonée permettant d'informer les investissements publics et privés.

2. Assurer la sortie du charbon pour 2022 dans un contexte de transition juste, rehausser les financements des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs européens tout en poursuivant les mesures de simplifications administratives.

3. Restreindre l'utilisation du GNL dans la limite des objectifs climatique de la France, en particulier la neutralité carbone en 2050 y compris pour les transports internationaux tel que recommandé par le HCC, et les objectifs d'empreinte carbone qui seront fixés après 2022.

4. Formuler et appliquer des politiques publiques de sobriété, au-delà de mesures symboliques car ce principe constitue un outil nécessaire à la cohérence, à la crédibilité et à l'efficacité des mesures de lutte contre le changement climatique.

5. Procéder à des évaluations des capacités et de l'opportunité des nouveaux vecteurs énergétiques comme l'hydrogène décarboné en les inscrivant dans une vision plus globale du système énergétique.

6. Considérer une hausse de l'ambition de décarbonation du secteur au sein de la SNBC3, qui permettrait d'appuyer un rehaussement des objectifs 2030 de la France dans le cadre européen.